



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5034

Musée d'art contemporain - Mise à niveau des installations de désenfumage - Cité Internationale 81, quai Charles de Gaulle à Lyon 6e - Opération n° 06087615 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5034 - MUSEE D'ART CONTEMPORAIN - MISE A NIVEAU DES INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE - CITE INTERNATIONALE 81, QUAI CHARLES DE GAULLE A LYON 6E - OPERATION N° 06087615 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME N° 20005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 « Conservation patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 », Programme n°20005.

Le Musée d'art contemporain de Lyon est situé au 81 Quai Charles de Gaulle dans le 6^{ème} arrondissement. Il a été aménagé en 1994. Il s'agit d'un établissement recevant du public (ERP) de 2^{ème} catégorie, de Type Y, M, S, qui possède un système de sécurité incendie (SSI) pilotant, entre autres, une installation de désenfumage principalement pour les différentes salles d'exposition des niveaux le constituant.

Compte tenu du contexte réglementaire spécifique du site et des contrôles ayant pu avoir lieu depuis son ouverture, un examen détaillé de cette installation de désenfumage a été mené en 2018 afin de permettre, de la façon la plus pertinente, une exploitation fiable du musée. A l'issue de cet examen, une étude de faisabilité, corroborée par une étude d'ingénierie de désenfumage réalisée par le Centre national de prévention et de protection (CNPP) entre juin et septembre 2018, a permis de déterminer les installations à réaliser.

Afin de permettre une exploitation conforme aux exigences requises lors de son ouverture (en conformité notamment à l'IT246 de 1982), les installations existantes de désenfumage du musée doivent être globalement modifiées. A savoir, pour l'ensemble des niveaux du site, des modifications portant sur :

- les amenées d'air neuf ;
- les réseaux d'extraction de désenfumage ;
- l'emplacement et la typologie des extracteurs de désenfumage ;
- le centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI) et sa programmation ;
- l'alimentation électrique de sécurité des moteurs de désenfumage.

Après consultation conformément à la réglementation en vigueur relative aux marchés publics, les études de maîtrise d'œuvre de cette opération ont été confiées au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet ILTEC pour un montant de 66 000€HT.

Il en ressort que le coût global de l'opération au stade d'avant-projet définitif (APD) est de 1 000 000 €TTC (valeur mars 2019, hors découverte éventuelle d'amiante).

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Conservation patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 », Programme n° 20005.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en vigueur relative aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n°06087615 « Musée d'art contemporain – Mise à niveau des installations de désenfumage » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Conservation patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 », Programme n°20005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n°20005, AP n° 2015-1, opération n°06087615, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 322, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- Réalisé antérieur :	47 760 €;
- 2019 :	100 000 €;
- 2020 :	800 000 €;
- 2021 :	52 240 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY